



Ville de MOURMELON LE GRAND
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**
SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 10 septembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	5
- votants :	22
- ont voté pour :	22
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Patrick MOUGEL a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Étaient absents : Bakhta BETTAH Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Angélique DUPONT, Laëtitia GOUX, David GUILLAUMET, Magali PFIRSCH

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération N° 2019/09/112

**Objet : Attribution d'une
indemnité de conseil au
comptable du Trésor**

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Vu la délibération n° 2016/11/65 attribuant une indemnité de conseil au comptable du Trésor,

Vu la délibération n° 2017/11/66 attribuant une indemnité de conseil au comptable du Trésor,

Vu la délibération n° 2018/09/58 attribuant une indemnité de conseil au comptable du Trésor,

Le conseil municipal :

- Décide d'accorder à Mme Caroline GUINOT, comptable du Trésor, l'indemnité de conseil égale au maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;
- Indique que les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité seront inscrits au compte 6225 du budget.

A Mourmelon le Grand, le 18 septembre 2019
Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX
2019.10.28 21:18:07
Ref:20191028_1426
Signature numérique
Maire de Mourmelon

PASCAL JALOUX



Ville de MOURMELON LE GRAND
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**
SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 10 septembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	5
- votants :	22
- ont voté pour :	18
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	4

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Patrick MOUGEL a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etaient absents : Bakhta BETTAH Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Angélique DUPONT, Laëtitia GOUX, David GUILLAUMET, Magali PFIRSCH

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Délibération N° 2019/09/113

Objet : Budget principal
– **Décision modificative n° 1**

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster certains crédits au budget général de l'exercice 2019,
Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal :

Décide de procéder aux modifications de crédits sur l'exercice 2019 du budget général comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement				
Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
11	6042 - Prestation de service	01	600	
	60612 - Energie - Electricité	01	26 000	
	60621 - Combustibles	01	21 000	
	6135 - Locations mobilières	01	3 500	
	61521 - Entretien de terrain	01	9 600	
	615228 - Entretien autres bâtiments	71	4 191	
	615232 - Entretien réseaux	816	1 800	
	61551 - Entretien matériel roulant	823	5 000	
	61558 - Entretien autres biens mobiliers	01	1 875	
	6156 - Maintenance	020	2 000	
65	651 - Redevances logiciels	023	1 080	
77	7788 - Produits exc. Divers	01		3 241
023	Virement à la section d'investissement		- 73 405	
			3 241	3 241

Section d'investissement				
Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
20	2033 - Publication sécurité entrée de ville	824	- 216	
	2033 - Publication création voirie Cheppe	822	- 216	
	2051 - Pack office	020	1 469	
	2051 - Application mobile médiathèque	321	180	
	2111 - Acquisition Bournaisson	824	68 695	
204	2041642 - Subvention au budget annexe	01	14 504	
21	2135 - Réfection mur bois des sœurs		- 1 200	
	2135 - Rénovation logement LB		10 000	
	2151 - Création voirie Cheppe	822	- 111 247	
	2151 - Remb. Rue de l'église	822	17 994	
	2152 - Coussins berlinois rue 11 nov.	822	4 660	
	2152 - Am. Sécurité entrée de ville	822	- 5 550	
	21534 - Inst. Marché Pl. Clémenceau	91	2 300	
	21534 - Inst. Éclairage CCN3	324	1 500	
	21578 - Lame à neige	822	- 3 138	
	2158 - Matériels divers	020	3 138	
	2181 - Rempl. Poteaux tennis	414	900	
	2182 - Tracteur	823	420	
	2183 - Postes informatiques	020	- 2 060	
2188 - Vitrine affichage	020	1 040		
021	Virement de la section de fonctionnement	01		- 73 405

3 173 - 73 405

A Mourmelon le Grand, le 18 septembre 2019
Extrait certifié conforme,



PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2019.10.28 21:18:03 +0100
Ref:20191028_142801_1-1-C
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Gran



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 10 septembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	5
- votants :	22
- ont voté pour :	22
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Patrick MOUGEL a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etaient absents : Bakhta BETTAH Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Angélique DUPONT, Laëtitia GOUX, David GUILLAUMET, Magali PFIRSCH

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Délibération N° 2019/09/114

Objet : Budget annexe cellules
commerciales et artisanales –
Décision modificative n° 1

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster certains crédits au budget annexe cellules commerciales et artisanales de l'exercice 2019,

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal :

Décide de procéder aux modifications de crédits sur l'exercice 2019 du budget annexe cellules commerciales et artisanales comme suit :

BUDGET ANNEXE CELLULES COMMERCIALES ET ARTISANALES

Section de fonctionnement				
Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
002	Excédent reporté	01		1
023	Virement à la section d'investissement	01	1	

Section d'investissement				
Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement	01		1

1

A Mourmelon le Grand, le 18 septembre 2019
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX
2019.10.28 21:18:08 +0100
Ref:20191028_142801_2-1-C
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Gran

PASCAL JALOUX



Ville de MOURMELON LE GRAND
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**
SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 10 septembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	22
- présents :	17
- ayant donné procuration :	5
- votants :	22
- ont voté pour :	18
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	4

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Patrick MOUGEL a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etaient absents : Bakhta BETTAH Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Angélique DUPONT, Laëtitia GOUX, David GUILLAUMET, Magali PFIRSCH

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Délibération N° 2019/09/115

**Objet : Budget annexe Zone du
Tumoy-Tranche 3 – Décision
modificative n°1**

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster certains crédits au budget annexe Zone du Tumoy – Tranche 3 de l'exercice 2019,

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal :

Décide de procéder aux modifications de crédits sur l'exercice 2019 du budget annexe Zone du Tumoy – Tranche 3 comme suit :

BUDGET ANNEXE ZONE DU TUMOY - TRANCHE 3

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes

023 virement à la section d'investissement 01

Section d'investissement

Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
10	10226 - Taxe d'aménagement	01	14 504	
21	2188 - Autres immo. Corporelles	01	- 10 000	
23	2313 - Construction	01	34 019	
	238 - Avance forfaitaire	01	- 24 019	
13	Subvention du budget principal	01		14 504
	<u>Opérations d'ordres</u>			
040	2313 - Construction - avance forfaitaire	01	- 24 019	
040	238 - Avance forfaitaire	01		- 24 019

- 9 515 - 9 515

021 virement de la section de fonctionnement 01

A Mourmelon le Grand, le 18 septembre 2019
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX
2019.10.28 21:18:06 +0100
Ref:20191028_143001_1-1-0
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

PASCAL JALOUX



Ville de MOURMELON LE GRAND
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**
SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 10 septembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	5
- votants :	22
- ont voté pour :	22
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Patrick MOUGEL a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etaient absents : Bakhta BETTAH Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Angélique DUPONT, Laëtitia GOUX, David GUILLAUMET, Magali PFIRSCH

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Délibération N° 2019/06/116

Objet : Subvention exceptionnelle au profit de l'association Animation et Loisirs

Vu la demande de subvention de l'association Animation et Loisirs,

Le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Animation et Loisirs d'un montant de 60 € par inscrit à l'atelier de gym senior.

A Mourmelon le Grand, le 18 septembre 2019
Extrait certifié conforme,

PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2019.10.28 21:18:07 +0100
Ref:20191028_143002_1-1-C
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



Ville de MOURMELON LE GRAND
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**
SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 10 septembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	5
- votants :	22
- ont voté pour :	22
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Patrick MOUGEL a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etaient absents : Bakhta BETTAH Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Angélique DUPONT, Laëtitia GOUX, David GUILLAUMET, Magali PFIRSCH

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Délibération N° 2019/06/117

Objet : Avenant à la convention de mise à disposition des services techniques et d'animation de Mourmelon-le-Grand à la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne,

Vu les délibérations municipale 2018/09/53 et communautaire 2018-165, mettant à disposition les services population, techniques et animation de la ville de Mourmelon-le-Grand au profit de l'agglomération de Châlons-en-Champagne pour le bon exercice de ses compétences scolaire et périscolaire,

Vu la convention de mises à disposition du service population, des services techniques et du service animation en date du 03 octobre 2018,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne du 16 mai 2019 adoptant un avenant à la convention initiale afin d'assurer une continuité des services techniques et d'animation, y compris dans le cadre du Plan Mercredi, avec ces deux services uniquement,

Vu l'avenant n°1 à la convention de mises à disposition des services techniques et du service animation en date du 29 mai 2019,

Vu la délibération n° 2019/06/110 du 19 juin 2019 de la commune de Mourmelon-le-Grand acceptant la signature de l'avenant n°1 de la convention,

Vu l'avis de la Commission Affaires Scolaires du 5 septembre 2019,

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines et des Finances du 11 septembre 2019,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 12 septembre 2019,

sous réserve de l'avis favorable de la CAP du Centre de Gestion de la Marne du 24 septembre 2019,

Considérant que selon les dispositions de l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétences d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale entraîne le transfert du service ou partie de service chargé de sa mise en oeuvre. Toutefois, dans le cadre d'une bonne organisation des services, une commune peut conserver tout ou partie du service concerné par le transfert de compétences, à raison du caractère partiel de ce dernier,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la mise à disposition du service hygiène-entretien de la ville de Mourmelon-le-Grand au profit de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en- Champagne, pour les missions définies dans l'avenant n°2 à la convention ci-annexé.
- fixe le coût de la prestation relative aux missions exercées à un coût unitaire horaire de 18,50 € pour les services techniques et hygiène-entretien, et 22.31 € pour le service animation.
- approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition ci-joint.
- autorise le maire à signer l'avenant n°2 de la convention de mise à disposition.

A Mourmelon le Grand, le 18 septembre 2019
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX
2019.10.28 21:18:09 +0100
Ref:20191028_143002_2-1-(
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Gran

PASCAL JALOUX



Ville de MOURMELON LE GRAND
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**
SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 10 septembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	5
- votants :	22
- ont voté pour :	22
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Patrick MOUGEL a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etaient absents : Bakhta BETTAH Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Angélique DUPONT, Laëtitia GOUX, David GUILLAUMET, Magali PFIRSCH

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Délibération N° 2019/06/118

**Objet : Convention de mise à disposition
d'un agent de Mourmelon-le-Grand à la
Communauté d'Agglomération de
Châlons-en-Champagne**

Considérant que la commune de Mourmelon-le-Grand a transféré ses compétences scolaire et périscolaire à la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne au 1^{er} janvier 2018 par délibération 2017-11-75 du 13 novembre 2017 ;

Considérant que le bon fonctionnement de ce service public impose depuis le 1^{er} janvier 2018 la continuité de l'accueil et de la gestion administrative, de l'entretien et des interventions techniques, de l'animation sportive par les services municipaux idoines ;

Considérant le besoin de renforcer le dispositif d'encadrement et d'animation du Club du mercredi par la mise à disposition du service des affaires scolaire et périscolaire de la CAC d'un adjoint technique territorial municipal pour 8,57 % de son temps travaillé,

Considérant que l'agent concerné a donné son accord et a approuvé les conditions de sa mise à disposition décrite dans le projet de convention joint en annexe,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne,

Vu l'accord de l'agent sur sa mise à disposition,

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines et des Finances du 11 septembre 2019,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 12 septembre 2019,

sous réserve de l'avis favorable de la CAP du Centre de Gestion de la Marne du 24 septembre 2019,

Entendu l'exposé de Céline DEBEAUME, adjoint au maire en charge des ressources humaines,

Le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de convention de mise à disposition d'un **adjoint technique territorial** de la commune de Mourmelon-le-Grand pour occuper un emploi à 8.57% de son temps travaillé au service des affaires scolaires et périscolaires de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, pour la durée de l'année scolaire 2019/2020 soit du 4 septembre 2019 au 1er juillet 2020 ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention avec le président de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

A Mourmelon le Grand, le 18 septembre 2019
Extrait certifié conforme,



PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2019.10.28 21:18:02 +0100
Ref:20191028_143201_1-1-C
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



Ville de MOURMELON LE GRAND
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**
SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 10 septembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	5
- votants :	22
- ont voté pour :	22
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Patrick MOUGEL a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etaient absents : Bakhta BETTAH Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Angélique DUPONT, Laëtitia GOUX, David GUILLAUMET, Magali PFIRSCH

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Délibération N° 2019/06/119

**Objet : Création de postes et mise
à jour du tableau des effectifs**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et plus particulièrement son article 34 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services et prenant en compte les avancements de grade ou de catégories hiérarchiques dont ont été bénéficiaires certains personnels,

Entendu le rapport de Céline DEBEAUME, Adjointe au maire en charge des ressources humaines,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- La création des emplois suivants à compter du 20 septembre 2019 :
- Un poste d'Agent de maîtrise territorial à 35/35ème,
- Un poste d'Ingénieur territorial à 35/35ème,
- L'adoption du tableau des effectifs mis à jour à compter du 20 septembre 2019 :

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADE	QUOTITE HEBDO	NBRE
Attaché principal	temps complet	1
Attaché	temps complet	2
Rédacteur principal 1ère classe	temps complet	1
Rédacteur principal 2ème classe	temps complet	1
Rédacteur	temps complet	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	temps complet	7
Adjoint administratif	temps complet	3

FILIERE POLICE

GRADE	QUOTITE HEBDO	NBRE
Gardien de police municipale	temps complet	1

FILIERE SPORTIVE

GRADE	QUOTITE HEBDO	NBRE
Educateur des APS Pal de 1ère classe	temps complet temps complet	2
Educateur des APS	temps complet temps complet temps complet	3

FILIERE CULTURELLE

GRADE	QUOTITE HEBDO	NBRE
Assistant de conservation du patrimoine principal 1ere classe	temps complet	1
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	temps complet	3
Adjoint du patrimoine	temps complet	2

FILIERE TECHNIQUE

GRADE	QUOTITE HEBDO	NBRE
Ingénieur	temps complet	1
Technicien principal de 2ème classe	temps complet	1
Technicien	temps complet	1
Agent de maîtrise principal	temps complet	1
Agent de maîtrise	temps complet	2
Adjoint technique principal 1ère classe	temps complet	4
Adjoint technique principal 2ème classe	temps complet	6
	31h00	1
	30h00	1
	27H00	1
	17H30	1
	15h00	1
Adjoint technique	temps complet	4
	27H00	1
	18H0	1

FILIERE MEDICO SOCIALE

GRADE	QUOTITE HEBDO	NBRE
Assistant socio-éducatif principal	temps complet	2
Assistant socio-éducatif	temps complet	2

FILIERE ANIMATION

GRADE	QUOTITE HEBDO	NBRE
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	temps complet	1

A Mourmelon le Grand, le 18 septembre 2019
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX
2019.10.28 21:18:01 +0100
Ref:20191028_143201_2-1-(
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Gran

PASCAL JALOUX



Ville de MOURMELON LE GRAND
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**
SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 10 septembre 2019.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	5
- votants :	22
- ont voté pour :	22
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Patrick MOUGEL a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etaient absents : Bakhta BETTAH Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Angélique DUPONT, Laëtitia GOUX, David GUILLAUMET, Magali PFIRSCH

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Délibération N° 2019/06/120

**Objet : Convention pour la constitution
d'un groupement de commandes pour
l'achat d'électricité, de fournitures et de
services en matière d'efficacité
énergétique**

Considérant que depuis le 1er juillet 2007 et conformément aux articles L. 331-1 et suivants du Code de l'Energie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs ;

Considérant qu'au 1er janvier 2016, les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité ont été supprimés pour l'ensemble des bâtiments dont la puissance souscrite est supérieur à 36 kVa, pour l'essentiel les tarifs «jaune» et tarifs «vert» ;

Considérant qu'en conséquence les acheteurs soumis au Code des marchés publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, notamment les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics, ont du signer un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix. A défaut, ils s'exposaient à subir une interruption de service puisque leur contrat au tarif réglementé avait disparu et qu'ils n'avaient dès lors plus de contrat de fourniture d'électricité ;

Considérant que, dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (SIEM) a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence ;

Considérant que tout acheteur public peut être membre du groupement de commandes du SIEM sans obligation d'y être adhérent ;

Considérant que la constitution du groupement et son fonctionnement est formalisé par une convention qui sera conclue pour une durée allant jusqu'au terme des missions confiées au coordonnateur ;

Considérant que le SIEM assure les fonctions de coordinateur du groupement. Il procède à l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection. Conformément à l'article L2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019, il est chargé de signer et de notifier le marché ;

Considérant que chaque membre s'assurera, par la suite, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du marché ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Groupement de Commande est celle du Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne, coordonnateur du Groupement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte les termes de la Convention Constitutive Initiale du Groupement, annexée à la présente délibération ;
- **Autorise l'adhésion de la Commune de Mourmelon-le-Grand** au Groupement de Commandes ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ;
- Autorise Monsieur le Président du SIEM, représentant du coordonnateur du Groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du Groupement de Commandes et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

A Mourmelon le Grand, le 18 septembre 2019
Extrait certifié conforme,



PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2019.10.28 21:18:04 +0100
Ref:20191028_143401_1-1-C
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



Ville de MOURMELON LE GRAND
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**
SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 10 septembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	5
- votants :	22
- ont voté pour :	22
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Patrick MOUGEL a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etaient absents : Bakhta BETTAH Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Angélique DUPONT, Laëtitia GOUX, David GUILLAUMET, Magali PFIRSCH

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Délibération N° 2019/06/121

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

**Objet : Rétrocession des espaces
publics rue du Général Gouraud**

Considérant que le Foyer Rémois, dans le cadre de la construction de logements rue du Général Gouraud, est propriétaire des parcelles cadastrées AI 331, AI 334 et AI 337, d'une contenance totale de 152 m² ;

Considérant que ces parcelles constituent un cheminement piéton ouvert à la circulation de la population créé à la demande de la municipalité ;

Considérant que l'ensemble de ces parcelles peut être transféré dans le domaine public de la commune ;

Considérant que le Foyer Rémois est disposé à rétrocéder cette emprise foncière au prix de 1 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'acquisition amiable et à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AI 331, AI 334 et AI 337, d'une contenance totale de 152 m² ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toute démarche nécessaire.

A Mourmelon le Grand, le 18 septembre 2019
Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX
2019.10.28 21:18:05 +0100
Ref:20191028_143401_2-1-C
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

PASCAL JALOUX



Ville de MOURMELON LE GRAND
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**
SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 10 septembre 2019.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice : 29

- présents : 17

- ayant donné
procuration : 5

- votants : 22

- ont voté pour : 22

- ont voté contre : 0

- se sont abstenus : 0

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Patrick MOUGEL a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etaient absents : Bakhta BETTAH Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Angélique DUPONT, Laëtitia GOUX, David GUILLAUMET, Magali PFIRSCH

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Délibération N° 2019/06/122

**Objet : Rapport de gestion de la
SPL-XDEMAT**

Considérant que par délibération du 17 janvier 2018], la commune de Mourmelon-le-Grand est devenue actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph ;

Considérant que par décision du 19 mars 2019, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa septième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale ;

Considérant que cette dernière, réunie le 25 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2018 et les opérations traduites dans ces comptes ;

Considérant qu'en application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration ;

Considérant que cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL ;

Considérant que le rapport de gestion fait apparaître un nombre d'actionnaires croissant (2 169 au 31 décembre 2018), un chiffre d'affaires de 900 871 €, en augmentation, et un résultat net positif de 58 116 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337 € ;

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1 ;

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat ;

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat figurant en annexe ;
- Donne acte à Monsieur le Maire de cette communication.

A Mourmelon le Grand, le 18 septembre 2019
Extrait certifié conforme,



PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2019.10.28 21:18:10 +0100
Ref:20191028_143401_3-1-C
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Gran